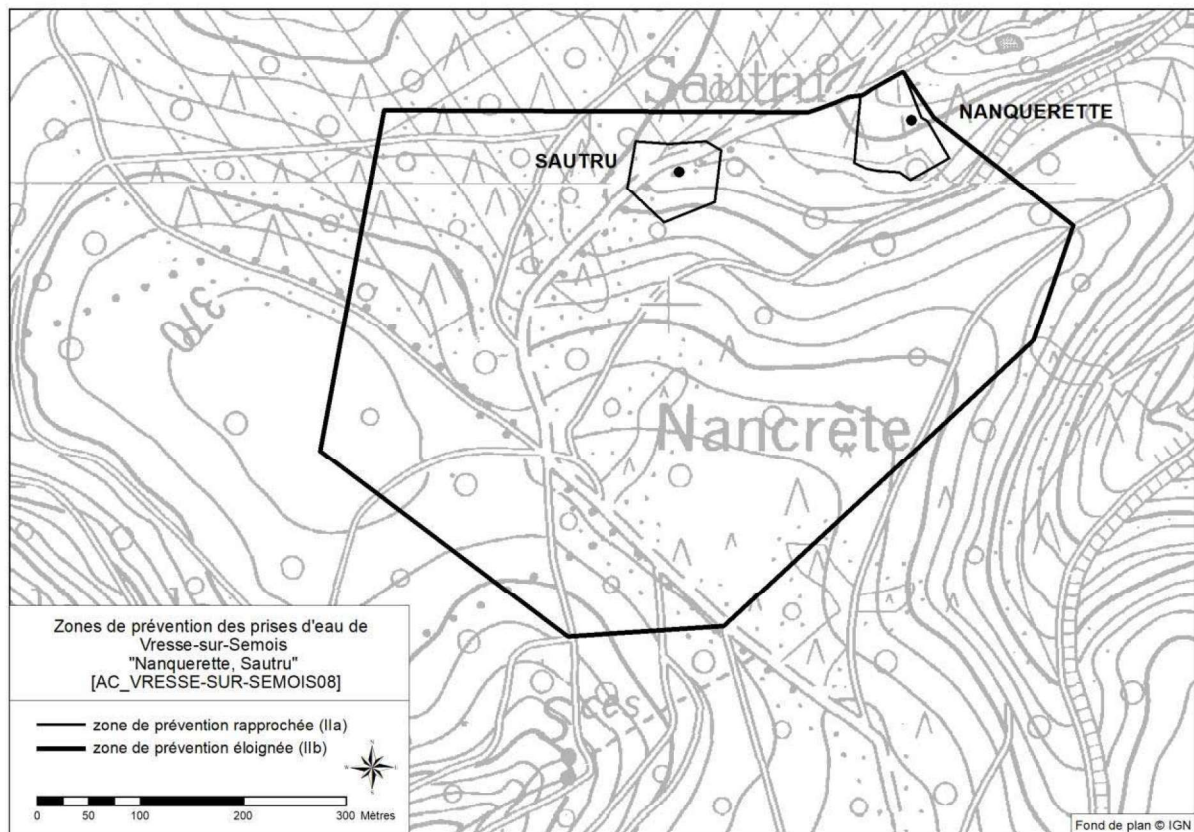


Annexes à l'arrêté ministériel du 22 novembre 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés « Nanquerette » et « Sautru » sis sur le territoire de la commune de Vresse-sur-Semois

ANNEXE I : Tracé des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau concernés. NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 22 novembre 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés « Nanquerette » et « Sautru » sis sur le territoire de la commune de Vresse-sur-Semois.

Namur, le 22 novembre 2021.

La Ministre de l'Environnement,

C. TELLIER